

## Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Mercredi 16 décembre 2015

### Compte-rendu

La séance est ouverte à 13h30 sous la présidence de Madame Marielle Cadopi, Présidente du Conseil d'école de l'ESPE\_LR.

#### Présents

---

Participaient à la réunion les membres suivants :

**Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.**

Monsieur Jean-Michel Ganteau, Madame Isabelle Lefebvre-Tournier,

**Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.**

Madame Louise Nyssen, Monsieur Gilles Dieumegard,

**Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.**

Madame Isabelle Aliaga représentée par Madame Florence Denjean-Daga, Monsieur Gérard Piquemal représenté par Monsieur Gilles Dieumegard,

**Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.**

Monsieur Jean-Pierre Martin représenté par Madame Mélanie Rousseau, Madame Sophie Villecourt,

**Collège E : Représentants des autres personnels.**

Monsieur Christophe Durand, Madame Nicole Muray,

**Collège F : Usagers.**

Madame Assia Bouchark, Madame Léa Méry, Monsieur Florian Monnard représenté par Madame Mélanie Rousseau, Monsieur Olivier Ourmières-Montel, Monsieur Léandre Panchaud représenté par Madame Florence Denjean-Daga, Madame Mélanie Rousseau,

**Personnalités désignées par le Recteur.**

Madame Marielle Cadopi, Monsieur Jérôme Chapuisat, Madame Anne-Marie Filho représentée par Madame Marielle Cadopi, Monsieur Marc Rosenzweig représenté par Monsieur Jérôme Chapuisat, Madame Maryse Quéré,

**Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE\_LR.**

Madame Florence Denjean-Daga, Madame Capucine Ruiz représentée par Monsieur Christophe Durand,

**Personnalités désignées par les établissements partenaires.**

Monsieur Philippe Augé représenté par Monsieur Jean-Patrick Respaut, Madame Anne Fraïsse, Monsieur Fabrice Lorente représenté par Madame Anne Fraïsse, Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Emmanuel Roux représenté par Madame Marielle Cadopi,

**Invités présents à la séance.**

Le Recteur de l'académie de Montpellier,

Madame Laure Échalier, Monsieur Éric Favard, Madame Christine Haas-Fraïle, Monsieur Christophe Iung, Monsieur Christian Lavergne, Monsieur Jean-Paul Udave.

**Équipe Permanente :** Wafa Issartel, Marguerite Taule

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

Madame Cadopi, présidente du Conseil d'école de l'ESPE\_LR, demande un volontaire parmi les membres du Conseil pour être secrétaire de séance.

Madame Nicole Muray se porte volontaire.

### 1- Présentation des nouveaux élus

Madame Cadopi présente les nouveaux élus usagers au Conseil d'école de l'ESPE-LR. Mme Rousseau, élue étudiante, excuse M. Idrac, Mme Colomba et M. Monnard, trois élus étudiants retenus par un examen ce jour.

Madame Denjean-Daga excuse l'absence de Monsieur Léandre Panchaud, en examen à Perpignan ce jour-là.

### 2- Avis sur le budget de l'ESPE

Madame Cadopi précise que certains membres devant quitter la séance tôt, il convient de commencer par le point 3 de l'ordre du jour, soit « avis sur le budget de l'ESPE-LR ».

Monsieur Iung présente le diaporama ci-joint et rappelle que ce budget est un budget prévisionnel.

- La politique de communication réalisée en impliquant tous les partenaires de l'ESPE-LR

Concernant la communication interne, Madame Quéré demande que soit ajouté sur l'intranet les membres du Conseil d'école.

- Soutien à une politique scientifique dans le domaine de la formation et l'éducation

Concernant le contrat doctoral, Madame Cadopi indique que c'est une excellente idée et rappelle que Madame Quéré souhaiterait faire partie de la commission scientifique qui traitera de ce dossier en lien avec le COSP et le conseil d'Ecole.

Monsieur Iung dit qu'il est à envisager un colloque en automne centré sur les forces de recherche de notre ESPE.

- Scolarité

Mise en place d'une scolarité, en tenant compte des avancées promises par l'AMUE en termes de transferts d'informations entre scolarités, l'ESPE doit être en capacité d'avoir les informations de tous ses étudiants.

- Décharge des personnels impliqués à la direction de l'ESPE-LR en accord avec leur université

Monsieur Dieumegard demande si les charges et décharges font partie de la masse salariale ou du fonctionnement.

Le Recteur de l'académie de Montpellier répond que le régime indemnitaire fait partie de la masse salariale.

Madame Muray demande des précisions sur le principe des décharges des enseignants et enseignants-chercheurs. Monsieur Iung répond qu'il existe deux possibilités : soit, ils enseignent moins, soit ils effectuent tout leur service et sont rémunérés en heures supplémentaires.

Madame Muray demande pourquoi les administratifs ne bénéficient d'aucune considération financière.

Madame Denjean-Daga demande quel est le statut des chargés de mission, ont-ils une décharge ? Monsieur Iung répond qu'ils font partie des personnels impliqués dans la direction de l'ESPE-LR, leurs décharges ont été votées par ce conseil au mois de juillet, soit :

- Les directeurs-adjoints (64h de décharge) ;
- Les chargés de mission (32h de décharge) ;
- Les responsables des unités de formation (32h de décharge).

Madame Muray dit que le budget n'est pas suffisamment détaillé, le Recteur de l'académie de Montpellier ajoute que des précisions seront apportées, mais lors de ce conseil c'est le vote de 3 enveloppes qui est décidé.

Madame Fraïsse souligne que si l'ESPE avait pu disposer des deux personnes qu'elle avait recrutées, la structure aurait pu fournir une présentation plus détaillée du budget.

Madame Denjean-Daga demande le montant de la bourse de thèse. Monsieur Iung répond que le montant s'élève à 40000 euros.

D'un point de vue général, Mme Denjean-Daga souhaiterait que la présentation du budget soit plus détaillée.

Madame Lefebvre-Tournier demande par qui sont évaluées les formations proposées par l'ESPE. Monsieur Iung répond qu'elles seront évaluées par un conseil de perfectionnement.

Monsieur Dieumegard indique que le colloque scientifique prévu dans moins d'un an est une bonne idée, qui serait un colloque de valorisation de la recherche, mais s'inquiète de la justesse du délai, comment se positionner dans le paysage des colloques qui existent déjà. Monsieur Dieumegard ajoute qu'il convient que la commission scientifique fasse des propositions.

Le Recteur de l'académie de Montpellier souligne qu'il est important de mettre en vitrine ce qui est produit en termes de recherche et de qualité. Á long terme, il faut un projet international (invités étrangers, canadiens, belges...) Il faut que cette ESPE existe tant dans sa formation que dans la recherche.

Madame Fraïsse indique que le Ministère lance les concours PEPS (Passion Enseignement et Pédagogie dans le Supérieur), il est dès lors important que l'ESPE soit présente. Le Recteur de l'académie de Montpellier dit qu'il est important de relever les défis des appels à projet.

Madame Quéré ajoute que dans le monde anglo-saxon, les colloques sur l'innovation sont ouverts à un large public.

Madame Muray fait souligner que dans le budget, l'enveloppe « fonctionnement » ne porte pas sur les inscriptions, qui rémunère les vacataires mobilisés pour inscrire les étudiants ? Qui paie les cartes ? l'ESPE prend les droits d'inscription, mais ne reverse pas aux universités.

Monsieur Iung répond que l'ESPE n'inscrit pas et que les universités touchent une allocation des moyens calculée via le budget projet très supérieure aux droits d'inscription.

Le Recteur indique que les 229000 euros représentent une somme très limitée par rapport à la réalité des frais (c'est un très faible pourcentage du budget-projet). Si on met ces 229000 euros en rapport avec les 22 millions d'euros du budget-projet, il faudrait se poser toutes les questions relatives aux 22 millions d'euros. Sur les efforts à faire en 2017, il faut réfléchir à l'usage du BPI et à l'inscription des étudiants. Les 229000 euros représentent 1% des 22 millions d'euros du budget projet.

Pour 2016, le comité de suivi s'est insuffisamment préoccupé collégalement de ce qu'il faut faire des 229 000 euros. Le Recteur fait crédit au directeur de l'ESPE de s'être posé la question, seul, de trouver un certain nombre d'actions qui ne seraient plus portées par les universités mais par l'ESPE :

- l'ESPE est abritée dans des locaux de la Faculté d'Éducation ce qui suppose un certain nombre de dépenses (dépenses de fluides, de photocopie, etc...).
- tout le reste relève de la politique de site, y compris la recherche.



La politique de site doit être financée sur cette manne commune. On est d'accord pour dire que c'est une enveloppe commune.

Une discussion sur les activités à soutenir aurait dû être faite en comité de suivi, le fait d'avoir un contrat doctoral est un signe fort et l'assurance d'avoir un travail de qualité sur une thématique bien choisie.

Monsieur Respaut indique qu'au moment de constituer le dossier d'accréditation, des propositions ont été faites, mettant les moyens de l'UM au niveau de l'ESPE, dans le cadre d'un partenariat. Si la proposition avait été retenue, les problèmes des personnels auraient été résolus.

Au niveau du budget, une lettre du président Augé a fait remonter l'avis de l'UM, selon laquelle la proposition faite aujourd'hui ne paraît pas acceptable. La proposition du BPI de l'ESPE sur la répartition ne va pas dans le sens souhaité, la répartition devrait se faire au prorata du poids des différentes universités dans le budget projet.

Monsieur Ourmières-Montel dit qu'actuellement les étudiants s'inscrivent dans les composantes, il est aberrant que les droits d'inscription n'aillent pas dans les composantes.

Le Recteur souligne que les discussions se font sur 229000 euros des 22 millions d'euros de budget, soit 1%. L'ESPE reste une composante de la COMUE, à qui on donne 1% du budget global pour réaliser ses missions. Le modèle qui a été choisi est que les enseignements aient lieu dans les composantes. C'est un modèle qui permet de fédérer l'ensemble des forces (y compris rectorat et enseignants-chercheurs).

Madame Quéré ajoute que le côté fédératif de l'ESPE l'a poussé à accepter à siéger dans ce conseil, or aujourd'hui c'est un conseil kafkaïen qu'elle découvre et s'en désolé. Il est question de dépenses occasionnées par un organisme dont la charge est de préparer les étudiants à un concours et à un métier. Ces missions ne pourront pas être réalisées si les sommes étaient affectées à chaque université.

Madame Fraïsse souligne que la logique du budget projet est que cet argent soit attribué à l'ESPE, et l'ESPE les répartit, en toute logique ces 22 millions devraient être reversé à l'ESPE.

Monsieur Dieumegard indique qu'effectivement la proportion du budget par rapport au budget global n'est pas énorme, mais il y'avait un principe de prorata qui est aujourd'hui remis en cause.

Le Recteur souligne qu'il n'y a aucune différence de traitement, il convient de décentrer son regard, on est en train de se demander si c'est raisonnable que l'ESPE soit incarnée dans 1% du budget. Si on tient compte de la contribution du rectorat, nous sommes donc amenés à répondre à la question : est-ce que les membres de ce conseil pensent que l'ESPE en tant que composante a le droit de gérer 0.5% de son budget ?

Madame Rousseau dit que l'ESPE est amenée à prendre de l'ampleur, l'ESPE ne pourra pas prendre de l'ampleur si on lui réduit encore son budget.

Le Recteur explique qu'on a une politique de site avec un choix particulier d'organisation. À l'intérieur de ce modèle, on a un ensemble de moyens dédiés à la politique de site. On a une clause de revoyure en 2017. Dans le modèle de portage, la Faculté d'Éducation devait disparaître, et le personnel devait rester à l'UM.

Monsieur Respaut dit que le débat d'aujourd'hui est intéressant. La question est : qu'est-ce que le budget-projet ? On renseigne les budgets-projets. En réalité, les budgets sont pris au niveau de chacune des universités. Aujourd'hui, la demande de l'UM est la mise en place du prorata, la Faculté d'Éducation étant une composante importante par rapport aux moyens mis. Il a été proposé un portage de l'ESPE par l'UM permettant la disparition de la Faculté d'Éducation.

Monsieur Iung répond que le budget-projet est envoyé au Ministère et permet à l'État de distribuer les 16 millions d'euros aux universités. Le Recteur confirme que les dotations des universités sont abondées en fonction du budget-projet.

Monsieur Udave dit, en tant que directeur de composante, qu'on se trompe de débat, la situation provisoire dont on pensait sortir a été maintenue, sur la question du budget, on cherche l'équilibre dans la répartition des budgets. Chaque université a voté son budget et l'heure est aux économies. L'ESPE doit mener un certain nombre de missions pour lesquelles il lui faut un budget. Il faut aussi mesurer l'impact sur le budget des différentes composantes.

Madame Fraïsse dit qu'on traite de 1 % du budget global, alors qu'on devrait être sur la somme totale. Si on considère que l'ESPE ne fait que gérer la cohésion, il faudrait lui donner entre 10 et 30 % pour sa mission globale.

Après une courte suspension de séance, Madame Cadopi propose de procéder au vote sur le budget de l'ESPE-LR.

- **Vote sur le budget de l'ESPE-LR**

29 votants :

**Ne prend pas part au vote : 4, Contre : 0, Abstention : 6, Pour : 19**

La proposition du budget est adoptée et sera présentée au Conseil de la Comue-LR.

3- Approbation du procès-verbal du 2 novembre 2015

- **Vote sur le procès-verbal du 2 novembre 2015**

Madame Fraïsse a quitté la séance.

27 votants :

Madame Denjean-Daga demande à ce que soit apportée une correction dans le PV du 2 novembre 2015, « les délégués de parcours sont désignés par une élection (page 3) »

Ne prend pas part au vote : 2, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 25

Le PV du 2 novembre 2015 est adopté, en prenant en compte les modifications demandées par Madame Denjean-Daga.

4- Informations du directeur

Monsieur Iung demande aux étudiants élus au Conseil d'école de l'ESPE-LR de faire remonter les problèmes rencontrés.

Madame Méry dit que le point le plus préoccupant est la lourdeur de la formation des stagiaires, de plus :

- Tous les stagiaires ont deux tuteurs, les relations sont plus ou moins bonnes, et ça peut mettre des stagiaires en difficulté ;
- Problème de partage des classes entre un titulaire et un stagiaire ;
- Problème des M2B dans le premier degré, beaucoup de démobilitation, les étudiants ne voient pas toujours l'intérêt de ce qui leur est proposé ;
- Les parcours adaptés ne sont pas toujours bien adaptés

Madame Méry demande un calendrier de rencontre avec Monsieur Iung afin de pouvoir traiter de ces problèmes.

Madame Rousseau ajoute qu'en plus des problèmes cités par Madame Méry :

- Certains tuteurs posent problème, au point que, pour certains, la situation est vraiment critique ;
- L'équilibre entre les 2 tuteurs n'est pas toujours bon ;
- Peut-on envisager dans certains cas, un changement de tuteur ?

- La charge de travail est trop importante. On est tous, à un moment ou à un autre, confronté à un choix : travailler pour la formation ou pour l'établissement ? Pour les gens qui ont une vie de famille c'est très difficile.

Madame Assia Bouchark et Monsieur Olivier Ourmières-Montel se présentent.

Monsieur Ourmières-Montel indique qu'il convient de revoir les maquettes de formation, les mémoires et la structuration de l'ESPE. Monsieur Ourmières-Montel ajoute qu'il est nécessaire d'évaluer les enseignements. Il y a une volonté des étudiants d'être intégrés dans d'éventuelles commissions sur ces sujets.

- Le COSP

Monsieur Iung informe les membres du Conseil que le COSP s'est réuni une première fois et a élu Madame Marquié-Dubié, MCF FDE-UM, présidente du COSP.

- EAP

Madame Denjean-Daga regrette que le système EAP ne cible que les disciplines Anglais, Lettres et Mathématiques et ne corresponde pas à un pré-recrutement.

#### 5- Proposition de nomination du chargé de mission « laïcité et valeurs de la République »

Monsieur Iung indique que le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de l'intérieur ont initié un travail sur l'enseignement des valeurs de la République et de la laïcité. Il a été demandé à chaque ESPE de désigner un chargé de mission. Dans l'urgence, Madame Agnès Perrin-Doucey a accepté de représenter l'ESPE à un certain nombre de réunions et manifestations scientifiques. M. Iung propose au conseil que Mme Agnès Perrin-Doucey soit désignée par le conseil chargé de mission « Laïcité et valeurs de la République ».

Après s'être présentée, Madame Perrin-Doucey quitte la salle pour permettre aux membres de débattre.

Madame Muray demande si le chargé de mission « laïcité et valeurs de la République » aura une décharge. Monsieur Iung répond qu'actuellement cela n'a pas été demandé mais que cela peut être discuté en fonction de la lourdeur de la mission.

Madame Cadopi propose de mettre au vote des membres du conseil la proposition de nomination du chargé de mission « laïcité et valeurs de la République »

#### • **Vote sur la proposition de nomination du chargé de mission « laïcité et valeurs de la République »**

24 votants :

Ne prend pas part au vote : 1, Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 22

Madame Perrin-Doucey est nommée chargée de mission « laïcité et valeurs de la République ».

La séance se termine à 16h24.



# Présentation du Conseil d'Ecole de l'ESPE-LR

9 mars 2016



## Ordre du jour

- 1- Adoption du PV du conseil du 16/12/15
- 2- Avis sur la convention COMUE/UM3 pour ce qui concerne l'ESPE
- 3- Information relative à la charte de l'évaluation des formations de l'ESPE-LR
- 4- Autres Informations du directeur

## Demande de modification Page 2

Remplacer « Madame Muray ajoute que les heures supplémentaires ne sont pas prises en compte » par « Madame Muray demande pourquoi les administratifs ne bénéficient d'aucune considération financière ».

## Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités relatives aux allègements d'enseignement du directeur adjoint de l'ESPE et des responsables d'unité de formation.

## Article 2 : Modalités

Le Directeur adjoint de l'ESPE, enseignant-chercheur de l'UPV, bénéficie d'un allègement d'enseignement pris en charge par l'ESPE de 64 HETD. Les responsables d'unité de formation, enseignants-chercheurs ou enseignants de l'UPV, bénéficient d'un allègement d'enseignement de 32 HETD chacun, éventuellement fractionnable par semestre dans le cas où la fonction est partagée entre 2 responsables.

## Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie, l'ESPE s'engage à verser à l'UPV, sur présentation de facture, le montant correspondant aux allègements d'enseignement en HETD au taux réglementaire en vigueur majoré des cotisations sociales obligatoires.

Une annexe financière précisera les noms et fonctions des personnes concernées.

## Information : Mise en place de l'évaluation des formations de l'ESPE

**L'un des objectifs de l'année 2016 est de mettre en place une démarche qualité au sein de l'ESPE.**

Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique a pour mission de proposer une démarche qualité. L'évaluation des formations est la première étape de sa mise en œuvre. Le COSP se réunit vendredi 18 mars pour discuter et donner son avis sur la charte de l'évaluation des formations.

## Information : Mise en place de l'évaluation des formations de l'ESPE

### Pourquoi mettre en place une évaluation des formations maintenant ?

- Pour améliorer les formations
- C'est devenu indispensable après deux ans et demi (pour les M1) ou un an et demi (pour les M2) de fonctionnement des formations... certaines formations sont plus récentes : cette année, nous avons dû gérer la population nouvelle des FSTG ayant déjà un M2 MEEF.
- Plus tôt, nous n'avions pas encore assez de recul pour la réaliser.
- Une fois l'évaluation réalisée (mai-juin), puis analysée au niveau de l'ESPE (octobre) puis discutée au niveau des UF et parcours, nous pourrons organiser un conseil de perfectionnement et acter des évolutions pour l'année universitaire 2017/18
- Obligation réglementaire : l'Etat demande le compte rendu des conseils de perfectionnement dans chaque enquête annuelle.

## Objectifs et calendrier

1. Fixer le cadre de l'évaluation des formations par l'ESPE via une charte.
2. Réaliser cette année auprès des M2 et des formateurs une première enquête, l'analyser puis la confier aux équipes pédagogiques pour faire des propositions d'évolution qui seront soumises au conseil de perfectionnement.
3. Réaliser en parallèle une charte qui fixe les principes de fonctionnement des masters et Diplômes d'Universités dans un cadre pluriel.
4. Calendrier prévisionnel de l'adoption des chartes relatives à la mise en place d'une démarche qualité à l'ESPE-LR
  - Avril : Adoption de la charte de l'évaluation
  - Mai : Adoption de la charte de fonctionnement des masters MEEF et des DU « Parcours adaptés »

Depuis 1992, le cadre légal définissant les diplômes prévoit la mise en œuvre d'évaluations régulières des formations. **Au-delà de l'obligation réglementaire, l'objectif de l'évaluation est de permettre d'identifier les points forts et les points faibles des formations dispensées et de veiller au bien-être de tous les acteurs. Elle vise une amélioration qualitative et progressive afin de favoriser la réussite des étudiants. Elle est également conçue pour soutenir et accompagner le développement des innovations pédagogiques.** Elle permet de faire apparaître les éléments d'appréciations d'une formation dans une perspective d'amélioration du service public d'enseignement supérieur rendu à l'utilisateur.

**En concertation avec les universités de l'académie, l'ESPE-LR s'engage dans cette démarche en tenant compte des spécificités des diplômes qu'elle porte (4 mentions de master MEEF et des Diplômes d'Université « Formation adaptée » destinés aux fonctionnaires stagiaires non-inscrits en M2 MEEF) et en réalisant des évaluations non seulement auprès des étudiants mais aussi auprès de tous les acteurs de la formation qu'ils soient universitaires (enseignants chercheurs, PRAG, temps partagés,...) ou personnels de l'Education Nationale (PEMF, PFA, inspecteurs, chefs d'établissement ,...).** **Le processus d'évaluation sera lancé en 2016 dans un périmètre restreint aux étudiants des M2 (lauréats ou non) et des Diplômes Universitaires « Formation adaptée », ainsi qu'aux formateurs. Il sera pleinement mis en place à partir de 2017 en envisageant de s'adresser également aux anciens fonctionnaires stagiaires en poste.**

Permettre aux étudiants de mieux réussir leur formation et leur entrée dans le métier et réduire les situations d'échec sous toutes les formes ne peut se faire sans une connaissance fine des conditions d'apprentissage et des difficultés potentielles ou réelles que rencontrent les étudiants, pendant leur formation initiale comme au cours des trois premières années d'entrée dans le métier. Le retour qu'ils peuvent faire sur leur expérience étudiante participe à l'identification des facteurs favorisant leur réussite, ainsi que l'amélioration continue des processus et des dispositifs sous la responsabilité de l'ESPE.

**Ce processus a également pour finalité de permettre à tous les personnels de mieux réussir dans leurs missions au travers en particulier de l'optimisation du travail en équipes plurielles.**

L'équipe plurielle regroupe tous les acteurs d'un parcours : enseignants-chercheurs, PRAG, temps partagés, PEMF, PFA, inspecteurs, chefs d'établissement, enseignants en établissement, ... Leur variété est un atout s'ils coordonnent leur action auprès des fonctionnaires stagiaires.

**L'évaluation des formations repose sur la participation active de tous les acteurs de la relation pédagogique** (les étudiants et tous les formateurs, y compris les tuteurs terrain). Le résultat des évaluations encourage le dialogue entre les acteurs de la formation et contribue à une meilleure coordination des équipes pédagogiques plurielles.

**L'efficacité de ce dispositif d'évaluation suppose une démarche de construction collégiale impliquant tous les acteurs de la formation des étudiants ainsi que les étudiants eux-mêmes**



- **favoriser des évolutions afin d'améliorer la qualité des formations**
- **contribuer au dialogue entre les étudiants et tous les acteurs de la formation**
- **favoriser la communication au sein des équipes plurielles**
- **améliorer la diffusion de l'information auprès de tous les acteurs de la formation.**

Conformément aux statuts de l'ESPE-LR (Article 6.2), le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique a la mission de proposer les conditions de mise en œuvre de l'évaluation des formations. Il veille au respect de cette charte et des principes énoncés ci-dessous. La synthèse des résultats des évaluations sera présentée au COSP. Le président du COSP (ou son représentant) est associé à tous les travaux concernant les évaluations.

**Collégialité** : tous les acteurs de la relation pédagogique (les étudiants, tous les formateurs) pourront participer au processus de conception et réalisation de l'évaluation des formations.

**Anonymat** : l'anonymat est garanti à toutes les personnes répondant aux enquêtes rentrant dans le cadre des évaluations des formations. Les questions ne peuvent donc faire apparaître le nom d'une personne comme aucune personne ne peut être citée dans un document d'évaluation.

**Respect des personnes et de l'institution** : au-delà de l'anonymat, le respect des personnes et de l'institution s'impose. Les injures, remarques dégradantes, propos contraires aux valeurs... conduisent à la nullité du document d'évaluation. Tout manquement à cette obligation conduit à l'annulation et à la destruction du document concerné.

**Obligation de confidentialité** : les éléments d'évaluation sont à usage de travail et ne peuvent être portés à la connaissance des membres extérieurs des instances de travail internes de l'ESPE-LR. Seuls les documents d'analyse et de synthèse approuvés par les conseils de l'ESPE-LR peuvent être diffusés.

**L'évaluation réalisée par l'ESPE est transversale et vise à évaluer la cohérence de la formation sur les deux années et son adéquation avec les objectifs des masters MEEF et avec le référentiel des compétences des enseignants et CPE. Elle porte en particulier sur :**

- L'organisation et déroulement de l'année, charge de travail au cours de l'année ;
- La cohérence pédagogique de la formation au niveau des deux années de master ;
- La mise en œuvre de l'alternance intégrative comme source de développement professionnel ;
- Le rôle et la place du stage dans la formation (formes, supports, périodes, durées, etc.) ;
- Le développement des compétences du référentiel des professeurs et CPE ;
- La préparation aux concours de recrutement ;
- L'adéquation entre les méthodes pédagogiques adoptées et les objectifs de la formation ;
- L'apport de la recherche dans la formation. Apport du mémoire (ou TSR) pour le développement professionnel ;
- Le fonctionnement des équipes plurielles ;
- La diffusion de l'information au sein de l'ESPE-LR auprès des étudiants et de tous les acteurs de la formation.

## Projet de Charte de l'évaluation des formations

### 5- Mise en œuvre de l'évaluation

- Chaque année, un dispositif d'évaluation est proposé par le COSP.
- L'ESPE-LR est responsable de la réalisation de l'évaluation des formations qu'elle porte (4 mentions de l'ESPE-LR et Diplômes d'Universités « Formations Adaptées » ouverts aux fonctionnaires stagiaires). L'évaluation est réalisée sous la responsabilité du directeur et mise en œuvre par le directeur adjoint chargé des affaires générales.
- Un groupe de travail coordonné par le directeur adjoint chargé des affaires générales accompagne la mise en œuvre de l'évaluation des formations. Il est constitué du président du COSP, des directeurs adjoints de l'ESPE et des chargés de mission de l'ESPE-LR, du délégué académique à la formation, du délégué académique à la pédagogie, d'un DASEN (ou son représentant), des responsables des unités de formation, des responsables de mention, de 6 représentants du conseil d'Ecole au maximum (dont 3 élus étudiants) et de 4 représentants du COSP au maximum. Les responsables de parcours le souhaitant peuvent participer à ce groupe de travail.
- Le questionnaire est élaboré par ce groupe de travail.
- Une fois la période d'enquête terminée et un premier traitement des données réalisé au niveau de l'ESPE-LR, les résultats sont portés à la connaissance des responsables de parcours par l'intermédiaire des responsables d'Unités de Formation. Les responsables de parcours puis le bureau de chaque UF doivent ensuite se réunir pour analyser les résultats de l'enquête et formuler leurs conclusions et leurs éventuelles actions d'amélioration. La direction de l'ESPE fait une synthèse des retours qui sera présentée au COSP puis au conseil d'Ecole. Ses conclusions seront soumises au conseil de perfectionnement de la mention. Ces résultats sont transmis aux universités partenaires et au rectorat.

## Projet de Charte de l'évaluation des formations Annexe 1- Cibles de l'évaluation en 2016 et calendrier de mise en œuvre en 2016.

En 2016, une évaluation auprès des étudiants sera réalisée en mai ainsi qu'en juin à destination des formateurs. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 18 mars 2016 : réunion du COSP, discussion et avis sur la charte.
- Avril 2016 : réalisation du questionnaire par le groupe de travail
- Mai 2016 : enquête auprès des étudiants.
- Juin 2016 : enquête auprès des formateurs.
- Septembre 2016 : rendu des enquêtes auprès des responsables d'UF et des responsable de parcours.
- Novembre 2016 : présentation aux conseil des conclusions des évaluations.
- Fin année 2016 ou début 2017 : réunion des conseils de perfectionnement des masters MEEF.

- **Augmentation du nombre de FSTG dans le 1<sup>er</sup> degré**
- **Déplacement du Tronc Commun (M1) du 2<sup>nd</sup> degré du mercredi AM au vendredi AM**
- **Réunion « Equipe plurielle » : 18 mai 2016**
  - **Accompagnement des stagiaires (M1 et M2)**
  - **Bilans sur les parcours adaptés, en particulier pour les titulaires d'un M2 MEEF**
  - **Bilan sur les mémoires et TSR**
- **Organisation le 1<sup>er</sup> juillet 2016 à Paris : mémoire en 180s (sur proposition de la DGESCO)**
  - 1 mémoire par ESPE présenté à Paris le 1<sup>er</sup> juillet
  - 4 mémoires sélectionnés par l'ESPE qui seront mis en ligne sur le site de la DGESCO
- **Publication d'un rapport parlementaire sur la loi de juillet 2013 (13 octobre 2015)**
- **Le prochain conseil traitera des autres textes qui mettront en place une démarche qualité de notre ESPE. L'objectif étant qu'avant les vacances universitaires, tous les textes soient adoptés et diffusés.**